

Zone bleue : demandez votre carte

Vous résidez ou travaillez en zone bleue ? Faites votre demande de carte de résident/stationnement en ligne.

La carte de résident/stationnement vous permet de garer votre véhicule en zone bleue au delà d'1h30, dans la limite de 7 jours consécutifs sur le même emplacement (en dehors des zones 30 minutes du secteur).

Les demandes de carte se font [via le formulaire dédié](#).

Le paiement et le retrait de la carte se font à la régie municipale à la mairie **à partir du 16 décembre 2024** du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 12h (la mairie sera exceptionnellement fermée samedi 28 décembre 2024).

renseignements

zonebleue@ville-lamadeleine [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Publié le 28 novembre 2024